



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 12 novembre 2024 Délibération n° 2024-23

Objet de la délibération : budget primitif pour 2024 – annule et remplace la délibération n° 2024-10 du 20 mars 2024

Président : Patrick MOLINOZ représenté par Laurence PORTE

Secrétaire de séance : Amandine MONARD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 28 dont 24 votants

Date de convocation : 5 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Madame Laurence PORTE, 1ère vice-Présidente en l'absence de Patrick MOLINOZ, Président.

Membres présents : Alain BECARD, Mathieu CHARTIER, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO, Ahmed KELATI (Montbardois) ;
Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT (Ouche et Montagne) ;
Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Denis NEAULT, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ;
Jean-Michel PÉTRÉAU, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Gilbert THOREY (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN

www.auxoismorvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu la Délibération n° 2024-07 du 22 janvier 2024 du Comité Syndical relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Par délibération n° 2024-10 en date du 20 mars 2024, les crédits inscrits au chapitre 022 « dépenses imprévues » ont été comptabilisés dans le total des dépenses de fonctionnement. Or, depuis la comptabilité en M57 ne prend plus en compte le chapitre 022.

Il convient de modifier la délibération de vote du budget, afin qu'elle corresponde au flux budgétaire.

Le budget primitif pour 2024 est donc présenté comme suit :

Au titre du Budget principal :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 670 073,00 €

Recettes : 720 780,13 €

Le budget est présenté en sur-équilibre, pour un montant de 50 707,13 €.

La section d'investissement reste inchangée.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

- 1) Approuve le budget primitif principal pour 2024, en sur-équilibre à un montant de 670 073,00 € en dépenses et 720 780,13 € en recettes au titre de la section de fonctionnement,
- 2) La section d'investissement reste inchangée,
- 3) Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et à exécuter le présent budget.

Pour extrait certifié conforme,



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,

Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.